

3.1 Allery

3.1.1 Rappel des conclusions (selon contexte éolien du 01/08/2017)

Le village d'Allery s'inscrit au creux d'un vallon, à environ 3 kilomètres du projet éolien. Deux éoliennes existantes en contrehaut du bourg (parc de la Haute Borne) signalent l'emplacement de ce dernier, tel les châteaux d'eau. Dans un rayon de 5km, c'est le seul parc éolien construit. Le projet d'Aquettes s'inscrit dans ce périmètre, sur la façade sud du bourg, en continuité du projet des Crupes.

Perceptions depuis le bourg

L'implantation urbaine dans un vallon encaissé limite les possibilités de vues sur l'extérieur. Hormis le relief, l'urbanisation elle-même, concentrée le long des axes routiers, s'interpose souvent au premier plan. Les seules vues, partielles, concernent :

- les extensions à l'ouest du village (cf photomontages 29 et 30 du carnet), où l'on perçoit quelques éoliennes du projet d'Aquettes
- et la frange sud, qui fait face au projet des Crupes implanté longitudinalement sur la crête.

Perceptions depuis les accès

Les principaux accès au village d'Allery sont la RD173, depuis le plateau et la RD936, à flanc de vallon (route d'Oisemont à Airaines).

- La RD173 offre une vue surplombante et lointaine sur la succession de vallons et de plateau qu'offre le Vimeu, ainsi que sur les parcs éoliens situés jusqu'à une quinzaine de kilomètres (cf. photomontage 31 ci-après)
- la RD936 offre une vue simultanée sur les projets d'Aquettes et des Crupes perçus en contreplongée, et vers le nord sur la frange d'Allery (cf. photomontage 52 ci-après).

Conclusion sur la saturation visuelle

Le village d'Allery n'est pas sujet à l'effet d'encercllement étant donné ses composantes physiques qui l'isolent du plateau. Si le projet des Crupes vient exposer la face sud de l'urbanisation à l'éolien, c'est la seule partie du village directement exposée.

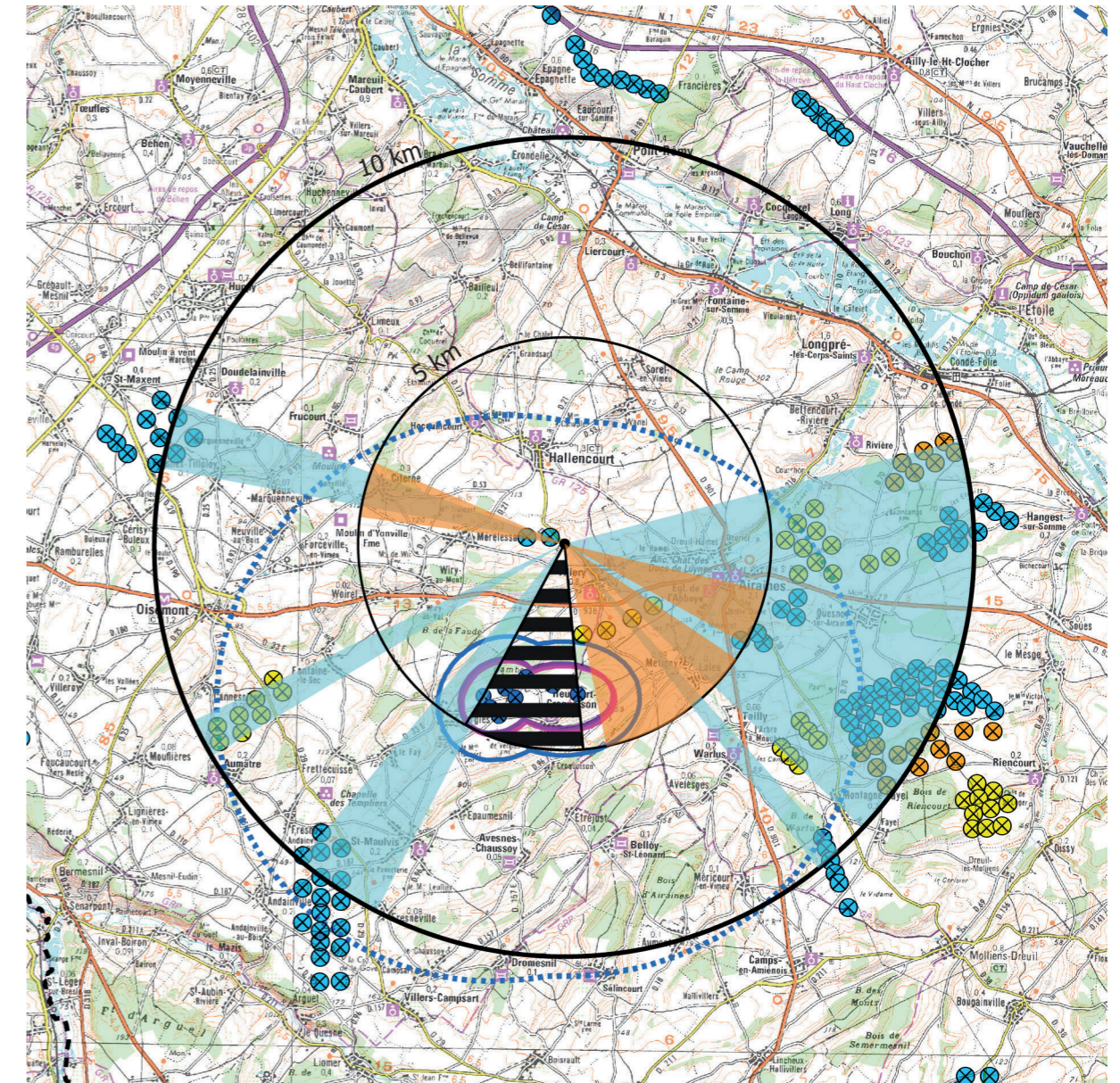
La vue depuis la route d'Hallencourt montre par contre un enjeu lié à la saturation à une échelle plus globale, sur l'ensemble du territoire de plateau perçu par l'observateur depuis les belvédères du paysage.



ALLERY	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	77°
Avec le projet	110°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	89°
Avec le projet	89°
Angle ajouté par le projet	33°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 133 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 199°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,67	
Plus grand angle sans éolienne : 144°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 7. Analyse de la saturation sur le bourg de Allery (2017)

3.1.2 Évolution de la saturation visuelle (selon contexte éolien du 04/02/2021)

Perceptions depuis le bourg

L'implantation urbaine dans un vallon encaissé limite les possibilités de vues sur l'extérieur. Hormis le relief, l'urbanisation elle-même, concentrée le long des axes routiers, s'interpose souvent au premier plan. Les seules vues, partielles, concernent :

- les extensions à l'ouest du village (cf photomontages 29 et 30 du carnet), où l'on perçoit quelques éoliennes du projet d'Aquettes
- et la frange sud, qui fait face au projet des Crupes implanté longitudinalement sur la crête.

Perceptions depuis les accès

Les principaux accès au village d'Allery sont la RD173, depuis le plateau et la RD936, à flanc de vallon (route d'Oisemont à Airaines).

- La RD173 offre une vue surplombante et lointaine sur la succession de vallons et de plateau qu'offre le Vimeu, ainsi que sur les parcs éoliens situés jusqu'à une quinzaine de kilomètres (cf. photomontage 31 ci-après)
- la RD936 offre une vue sur le projet d'Aquettes qui s'insère en arrière-plan des masses boisées (cf. photomontage 52 ci-après).

Conclusion sur la saturation visuelle

Le village d'Allery n'est pas sujet à l'effet d'encerclement étant donné ses composantes physiques qui l'isolent du plateau. La vue depuis la route d'Hallencourt montre par contre un enjeu lié à la saturation à une échelle plus globale, sur l'ensemble du territoire de plateau perçu par l'observateur depuis les belvédères du paysage. La frange nord présente un grand angle de respiration visuelle (144°) qui se traduit par une concentration importante des éoliennes sur certains secteurs, et plus particulièrement à l'est d'Allery.

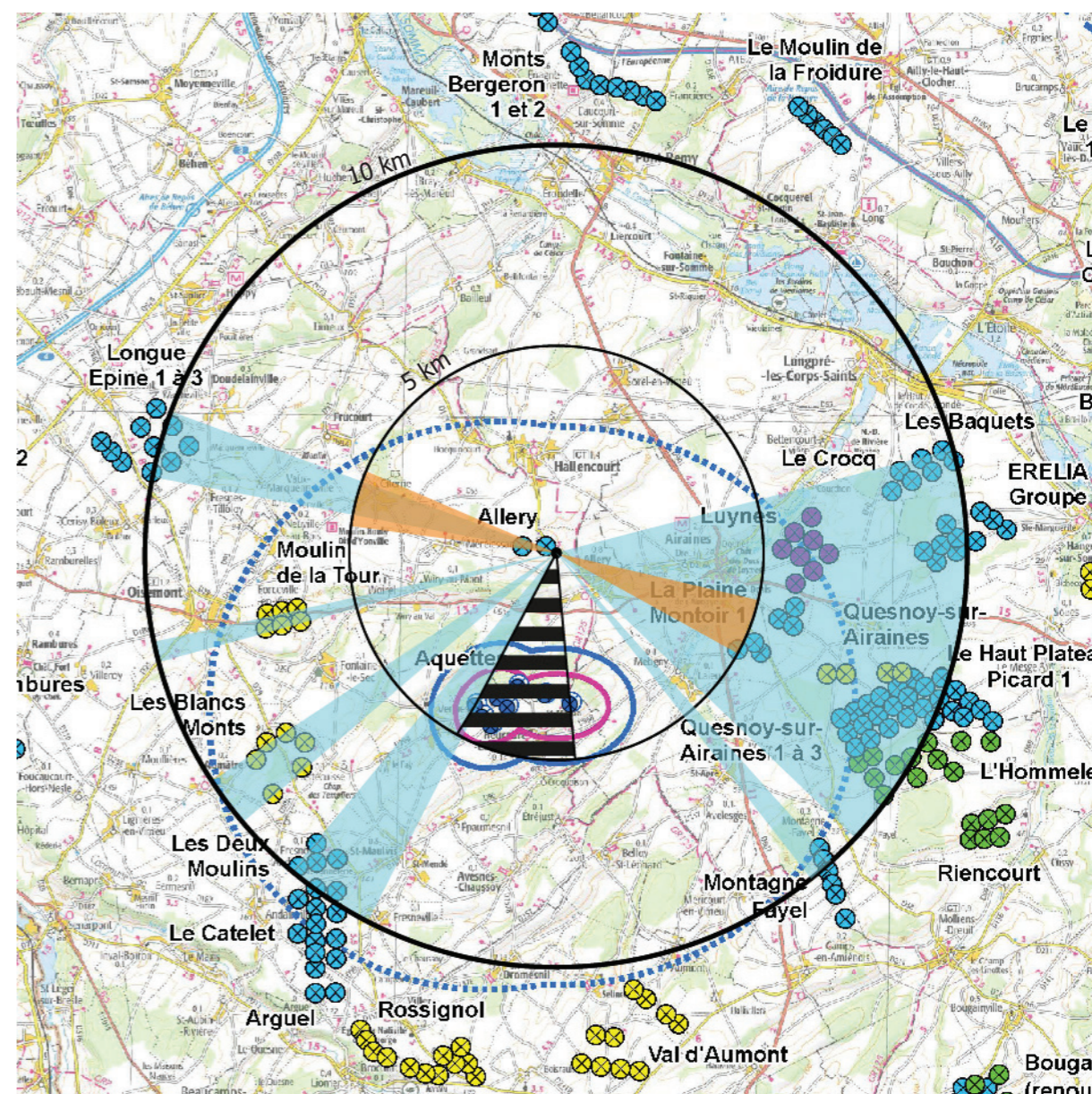
ALLERY	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	22°
Avec le projet	55°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	94°
Avec le projet	94°
Angle ajouté par le projet	33°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 129 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 149°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,87	
Plus grand angle sans éolienne : 144°	




Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km diminue passant de 133 à 129 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus faible (199° en 2017 contre 149° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.

Remarque :

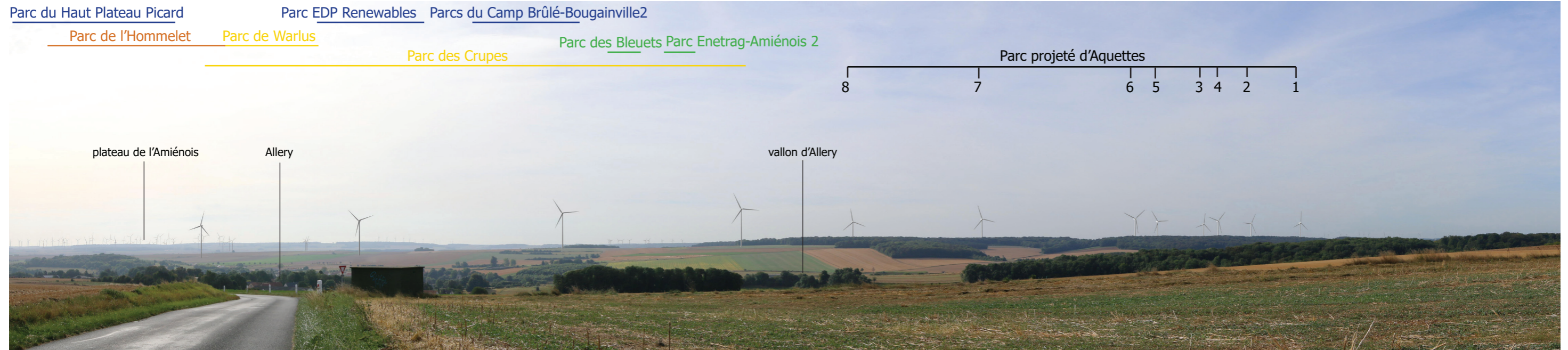
- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



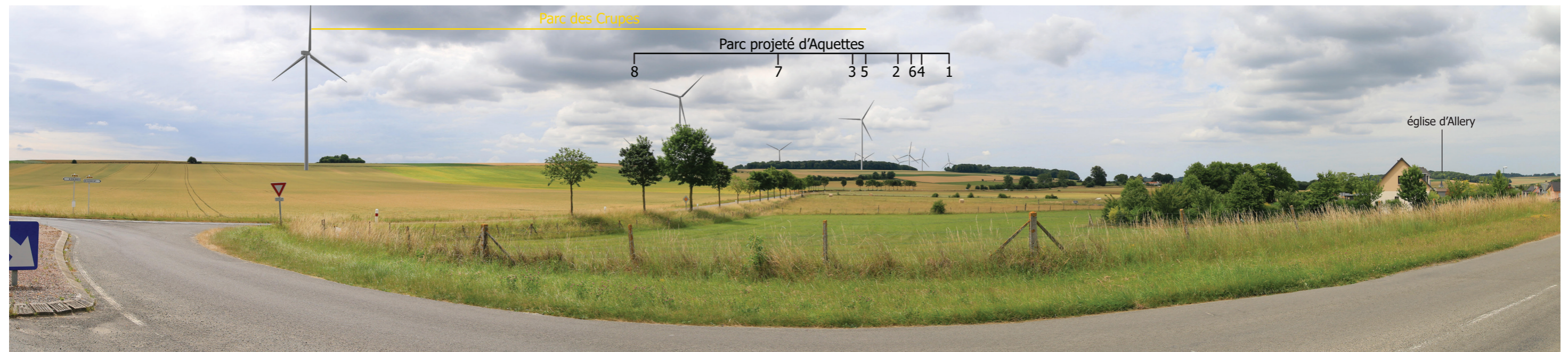
-  Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
-  Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
-  augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 8. Analyse de la saturation sur le bourg de Allery (2021)

3.1.3 Photomontages initiaux (selon contexte éolien du 01/08/2017)



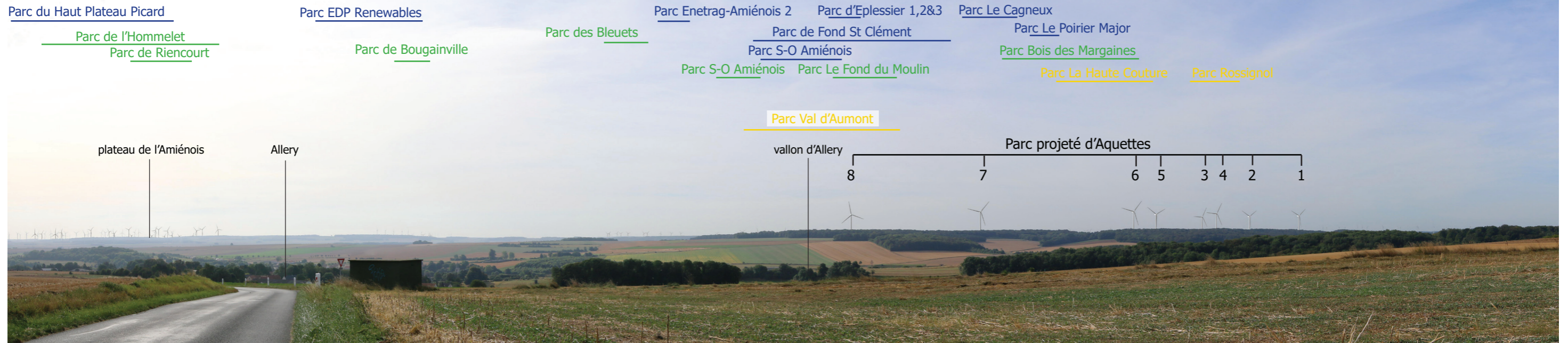
photomontage 31 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery



photomontage 52 : vue depuis l'entrée est d'Allery au croisement avec la RD936

LEGENDE 2017	Parc des Crupes	parcs en instruction sans avis de l'Autorité Environnementale
	Parc de l'Hommelet	parcs en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
	Parc des Bleuets	parcs accordés
	Parc du Haut Plateau Picard	parcs construits

3.1.4 Photomontages révisés (selon contexte éolien du 04/02/2021)



photomontage 31 : vue depuis la route d'Hallencourt à Allery



photomontage 52 : vue depuis l'entrée est d'Allery au croisement avec la RD936

LEGENDE 2021	Parc Rossignol	parcs en instruction (avec et sans avis de l'Autorité Environnementale)
	Parc de l'Hommelet	parcs accordés
	Parc du Haut Plateau Picard	parcs construits

3.2 Airaines

3.2.1 Rappel des conclusions (selon contexte éolien du 01/08/2017)

Le bourg d'Airaines s'inscrit au croisement de deux grands axes de communication (RD101 d'Abbeville à Poix-de-Picardie et RD936 ou «chemin d'Amiens»). Il se trouve à la confluence de deux vallons, donnant naissance à la rivière d'Airaines, affluent de la Somme.

Autrefois desservi par le train, ancien centre de tissage, le bourg a été détruit à 80% pendant la deuxième guerre mondiale, il est reconstruit ensuite à la fois en fond de vallée et sur les coteaux : lotissements à l'est, zone d'activité au nord.

Le contexte éolien est marqué par la présence au sud-est du parc existant de la Plaine du Montoir. Son prolongement est prévu au nord avec le parc de Luynes. Ces deux parcs sont situés à environ 700 mètres des premières habitations du plateau. Le projet d'Aquettes s'inscrit quant à lui à environ 5 kilomètres du bourg.

Perceptions depuis le bourg

En dehors de l'urbanisation de fond de vallée, isolée des vues, le bourg offre au centre du village un promontoire : l'esplanade du château des ducs de Luynes. Celle-ci donne une vue dégagée en direction du sud-est sur le parc de la Plaine du Montoir et à l'arrière-plan sur le parc de Quesnoy-sur-Airaines (soit plus d'une trentaine d'éoliennes). Par ailleurs, la frange est du bourg s'inscrit au même niveau que les parcs voisins de la Plaine du Montoir (existant) et de Luynes (en projet). L'éolien est donc très présent à Airaines, à la fois dans le bourg et sur une large frange. Le projet d'Aquettes sera uniquement perceptible depuis la frange est, au niveau des dernières maisons (cf. photomontage 35 p.246).

Perceptions depuis les accès

La RD901 au nord d'Airaines présente des vues lointaines sur les parcs éoliens à l'arrière des bâtiments de la zone d'activité et des boisements, mais la route s'abaisse au moment d'entrer dans le village, s'isolant ainsi du plateau.



La RD936 cotoie directement le parc de la Plaine du Montoir. Si le parc de Luynes est construit, elle se trouvera entourée par les éoliennes.

Dans les deux cas, les vues sur le projet d'Aquettes sont limitées.

Conclusion sur la saturation visuelle

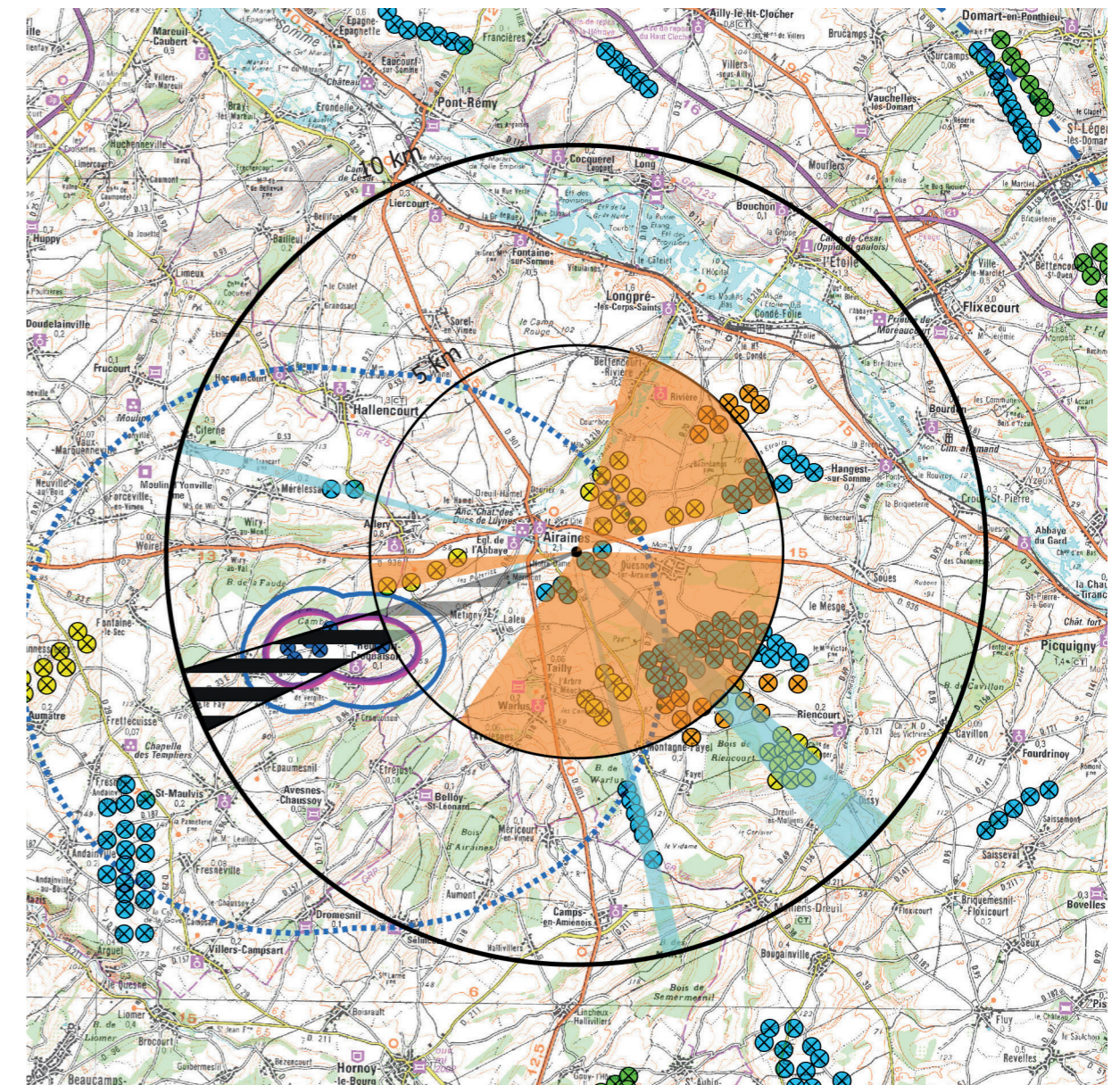
Le village d'Airaines est en situation d'encerclement dans un rayon de 5 kilomètres sur tout le côté est du bourg. Le projet d'Aquettes a une incidence modérée sur la perception de saturation, étant donné son éloignement.






-  esplanade du château des ducs de Luynes
-  franges exposées

AIRAINES	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	191°
Avec le projet	191°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	13°
Avec le projet	22°
Angle ajouté par le projet	9°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 108 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 213°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,51	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	

Remarque :
 - lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
 - les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



-  Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
-  Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
-  augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 9. Analyse de la saturation sur le bourg de Airaines (2017)

3.2.2 Évolution de la saturation visuelle (selon contexte éolien du 04/02/2021)

Perceptions depuis le bourg

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Perceptions depuis les accès

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Conclusion sur la saturation visuelle

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

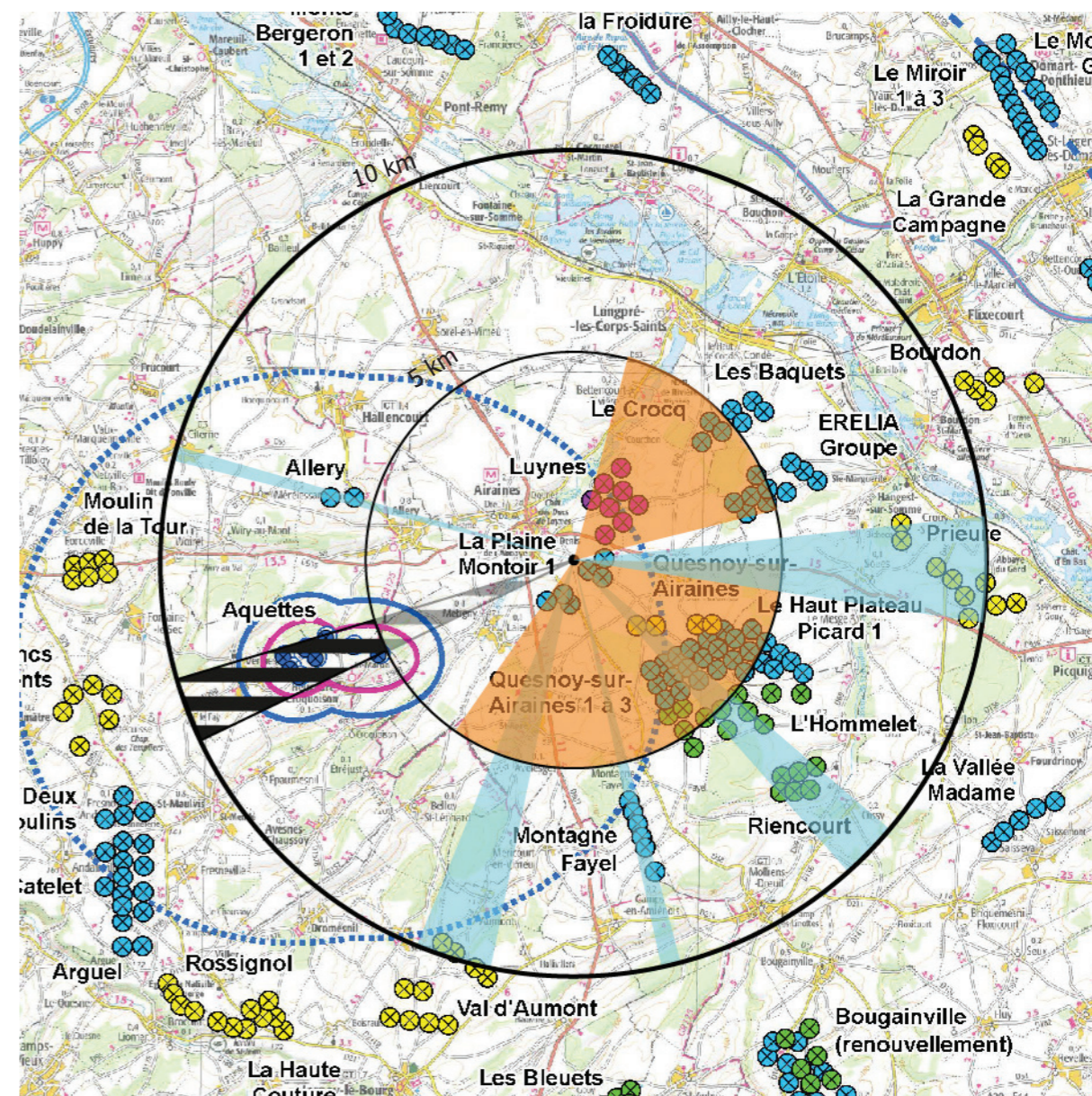
AIRAINES	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	185°
Avec le projet	185°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	38°
Avec le projet	47°
Angle ajouté par le projet	9°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 114 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 232°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,49	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	

Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km augmente légèrement passant de 108 à 114 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus élevée (213° en 2017 contre 232° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situées au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 10. Analyse de la saturation sur le bourg de Airaines (2021)

3.2.3 Photomontage initial (selon contexte éolien du 01/08/2017)



photomontage 35 : vue depuis les hauteurs d'Airaines

3.2.4 Photomontage révisé (selon contexte éolien du 04/02/2021)



photomontage 35 : vue depuis les hauteurs d'Airaines

LEGENDE 2017

- Parc des Crupes parcs en instruction sans avis de l'Autorité Environnementale
- Parc du Haut Plateau Picard parcs construits

LEGENDE 2021

- Parc du Haut Plateau Picard parcs construits

3.3 Oisemont

3.3.1 Rappel des conclusions (selon contexte éolien du 01/08/2017)

Le bourg d'Oisemont se situe à la naissance du vallon de la rivière d'Allery, sur un rehaussement du relief, à environ 120 m d'altitude. L'urbanisation présente une forme de village-rue. Le développement urbain s'est ensuite opéré coté nord le long de la voie ferrée, avec des activités industrielles. L'ancien tracé ferroviaire est aujourd'hui repris par une route (RD29). Le bocage est encore très présent dans la trame urbaine.

Perceptions depuis le bourg

L'urbanisation et la trame bocagère limitent fortement la portée des vues. Au sud, les perceptions sont également bloquées par la pente du plateau. Au nord, la frange industrielle constitue une première limite visuelle.

Les seules perceptions concernent les accès.

Perceptions depuis les accès

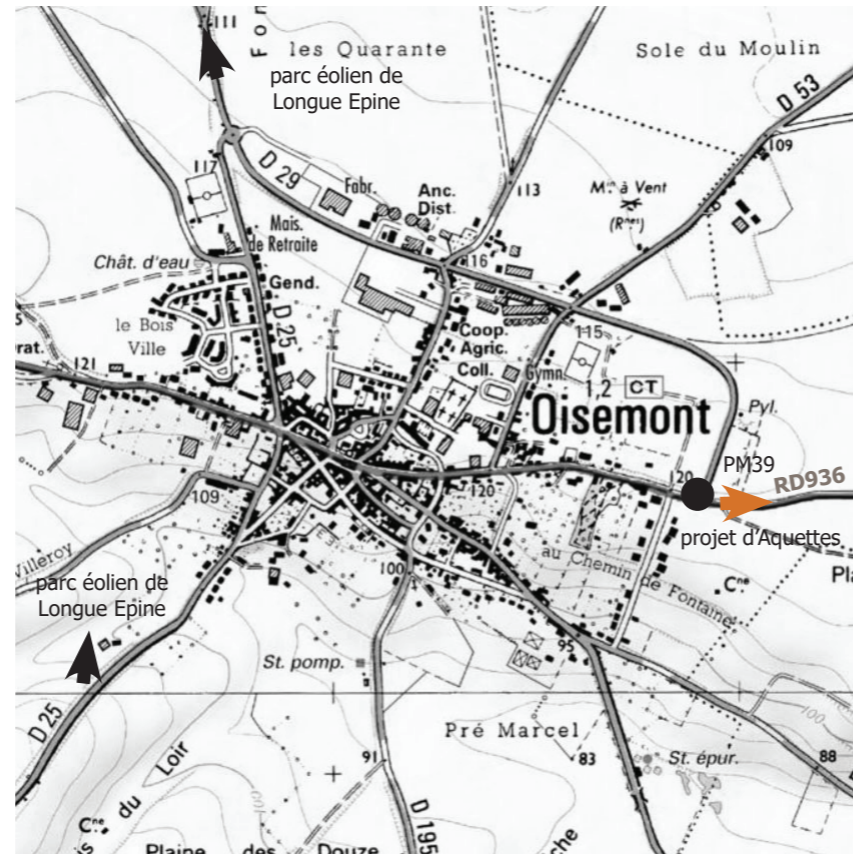
Les perceptions depuis les routes sont limitées vers le sud par l'élévation du relief. A l'inverse, la descente vers Oisemont par la RD25 offre une vue dégagée, où le parc éolien de Longue Epine s'inscrit en arrière-plan du village.

Au nord, la sortie par la RD29 donne à nouveau, dès le dernier carrefour franchi sur le plateau cultivé, sur le parc de Longue Epine.

Seule la sortie est par la RD936 donne à voir le projet d'Aquettes à l'arrière-plan de la silhouette de Fontaine-le-Sec, ainsi que le projet des Mottes et d'autres parcs existants (cf photomontage 39 p.249).

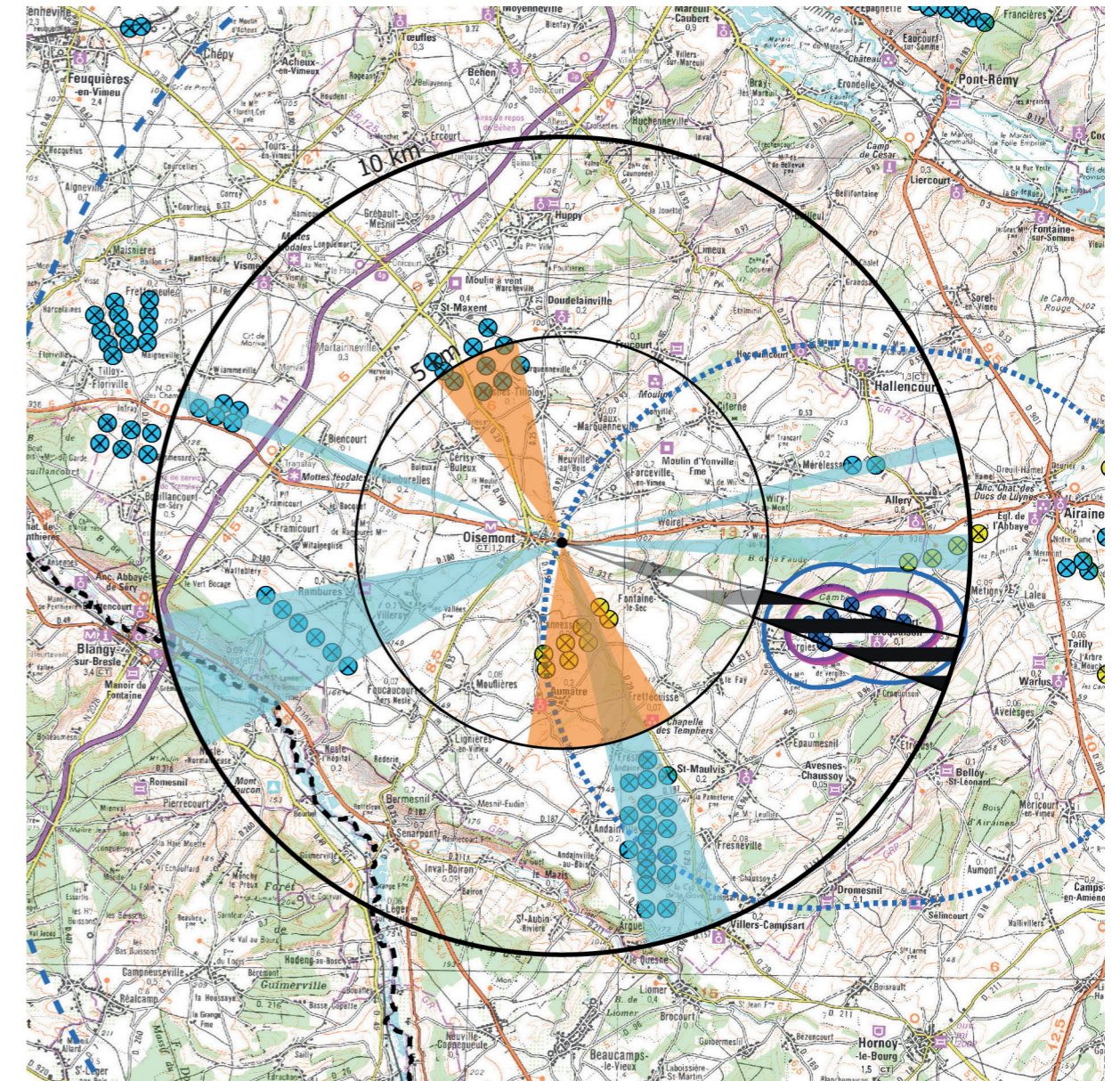
Conclusion sur la saturation visuelle




Le village d'Oisemont n'est pas dans une situation d'encerclement ni de saturation visuelle. Le projet d'Aquettes augmente certes la part de vision occupée par les éoliennes en sortie est du bourg, mais l'éloignement entre les parcs est suffisant pour conserver la sensation de respiration entre les groupes d'éoliennes.



OISEMONT	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	66°
Avec le projet	66°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	41°
Avec le projet	49°
Angle ajouté par le projet	8°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 61 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 115°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,53	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	

Remarque :
 - lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
 - les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



-  Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
-  Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
-  augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 11. Analyse de la saturation sur le bourg de Oisemont (2017)

3.3.2 Évolution de la saturation visuelle (selon contexte éolien du 04/02/2021)

Perceptions depuis le bourg

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Perceptions depuis les accès

Les perceptions depuis les routes sont limitées vers le sud par l'élévation du relief. A l'inverse, la descente vers Oisemont par la RD25 offre une vue dégagée, où le parc éolien de Longue Epine s'inscrit en arrière-plan du village. Au nord, la sortie par la RD29 donne à nouveau, dès le dernier carrefour franchi sur le plateau cultivé, sur le parc de Longue Epine.

Seule la sortie est par la RD936 donne à voir le projet d'Aquettes à l'arrière-plan de la silhouette de Fontaine-le-Sec, ainsi que les divers projets en cours d'instruction dont les plus visibles sont ceux du Moulin de la Tour et des Blancs Monts (cf photomontage 39 ci-contre). Le reste des projets est disposé en arrière des masses boisées.

Conclusion sur la saturation visuelle

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

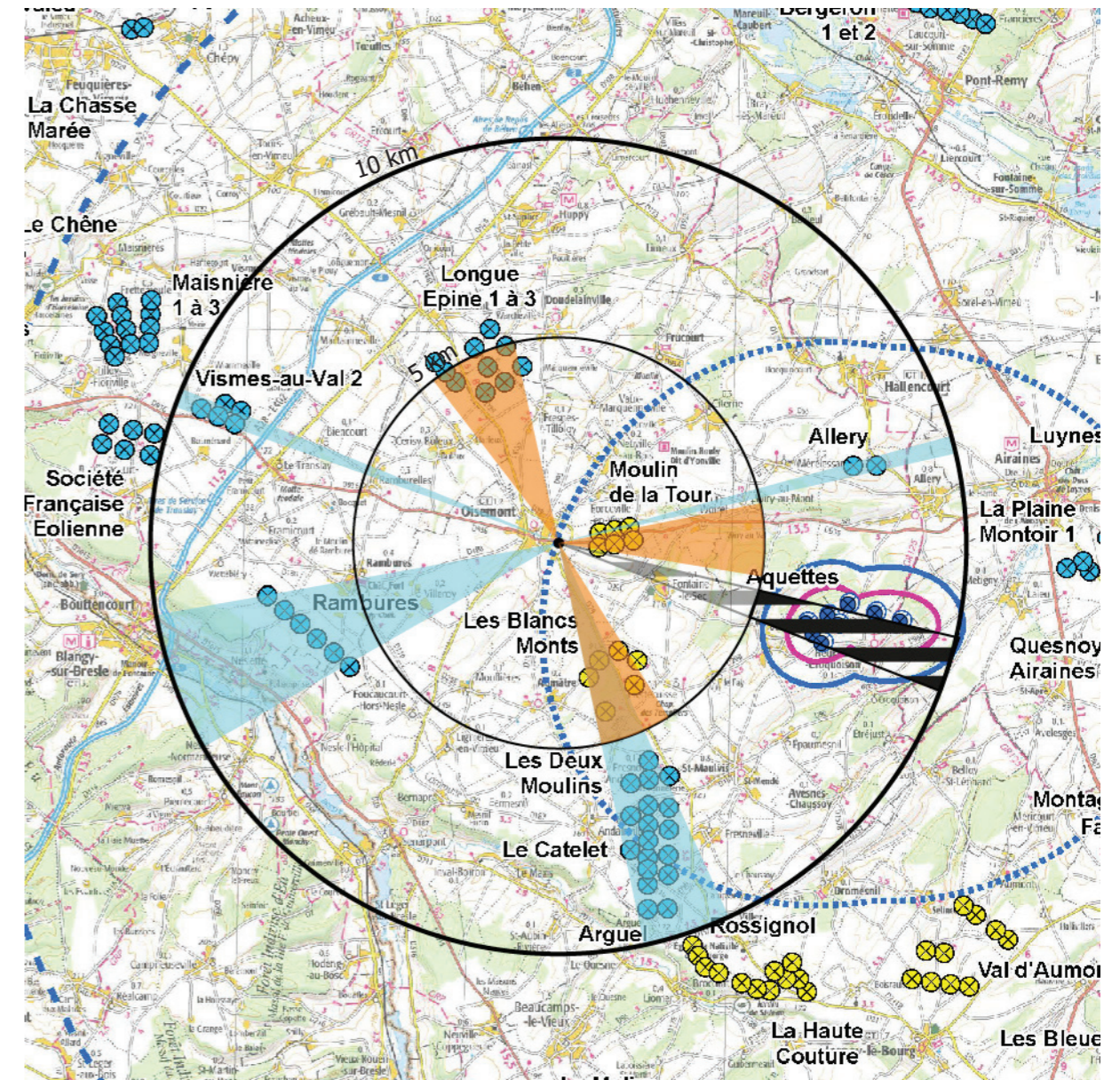
OISEMONT	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	66°
Avec le projet	66°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	37°
Avec le projet	45°
Angle ajouté par le projet	8°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 61 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 111°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,55	
Plus grand angle sans éolienne : 89°	




Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km est identique. Néanmoins, la somme des angles interceptés est légèrement plus faible (115° en 2017 contre 111° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle reste lui inchangé.

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



-  Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
-  Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
-  augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 12. Analyse de la saturation sur le bourg de Oisemont (2021)

3.3.3 Photomontage initial (selon contexte éolien du 01/08/2017)



photomontage 39 : vue en sortie est de Oisemont - chemin en direction de Fontaine-le-Sec

3.3.4 Photomontage révisé (selon contexte éolien du 04/02/2021)



photomontage 39 : vue en sortie est de Oisemont - chemin en direction de Fontaine-le-Sec

LEGENDE 2017	Parc des Crupes	parcs en instruction sans avis de l'Autorité Environnementale
	Parc de l'Hommelet	parcs en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale
	Parc du Haut Plateau Picard	parcs construits

LEGENDE 2021	Parc Rossignol	parcs en instruction (avec et sans avis de l'Autorité Environnementale)
	Parc de l'Hommelet	parcs accordés
	Parc du Haut Plateau Picard	parcs construits

3.4 Saint-Maulvis

3.4.1 Rappel des conclusions (selon contexte éolien du 01/08/2017)

Le village de Saint-Maulvis s'inscrit dans un vallon étroit, uniquement parcouru par une rue. L'urbanisation s'étend le long de cet axe et remonte sur les coteaux de part et d'autre. Coté sud, la rue principale est dominée par l'église, implantée en haut du coteau raide. Le parc éolien le plus proche est le parc de Saint-Maulvis-Fresnoy-Arguel, implanté à environ 1km des dernières maisons à l'ouest du village. Le projet d'Aquettes se situe à environ 3 kilomètres à l'est de St-Maulvis, pour les premières éoliennes.

Perceptions depuis le bourg

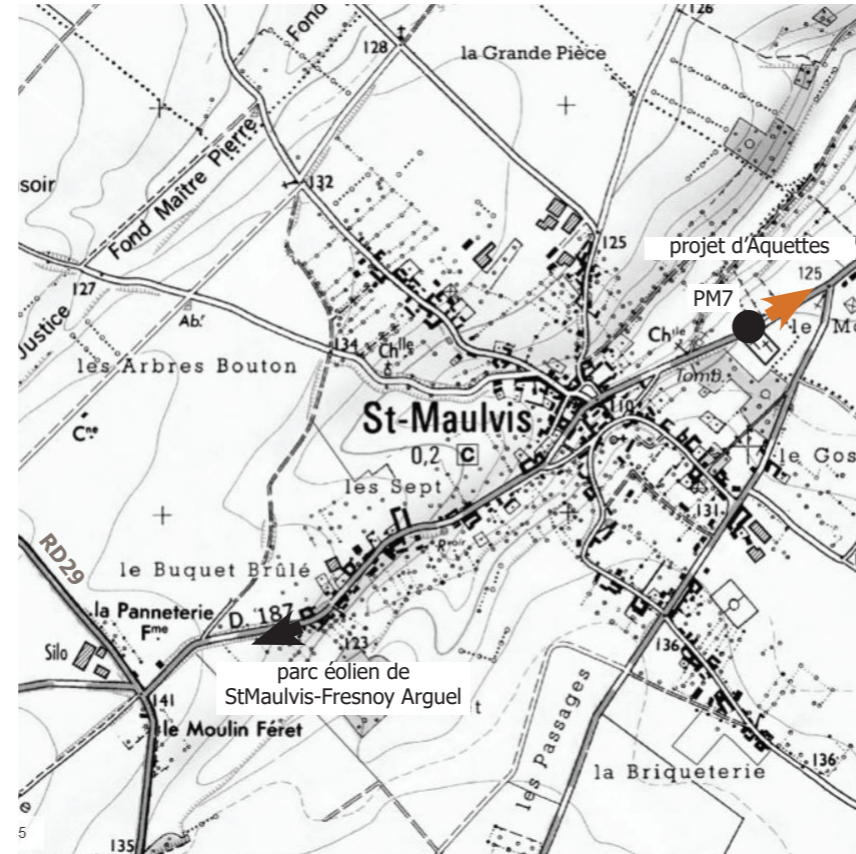
Le fort encaissement du vallon empêche toute vue depuis le centre-bourg. Sur le plateau, la trame bocagère limite également les vues mais le parc de Saint-Maulvis-Fresnoy-Arguel est visible ponctuellement depuis la RD987 à l'ouest du village, sur les séquences axées en direction d'éoliennes. Le projet d'Aquettes n'est pas perceptible depuis l'intérieur de l'urbanisation.

Perceptions depuis les accès

Le village est principalement desservi par sa rue principale, la RD987 (route menant à Airaines vers l'est et rejoignant la RD29, à l'ouest). Vers l'ouest, la RD187 rejoint la RD29 par une séquence de route bordée de haies, si bien que le parc éolien n'est pleinement visible qu'une fois parvenu directement au pied des machines. Vers l'est, la route remonte progressivement sur le plateau, et ce n'est qu'une fois arrivé au niveau du cimetière que l'on perçoit les projets d'Aquettes et des Crupes (cf. photomontage 7 ci-contre).

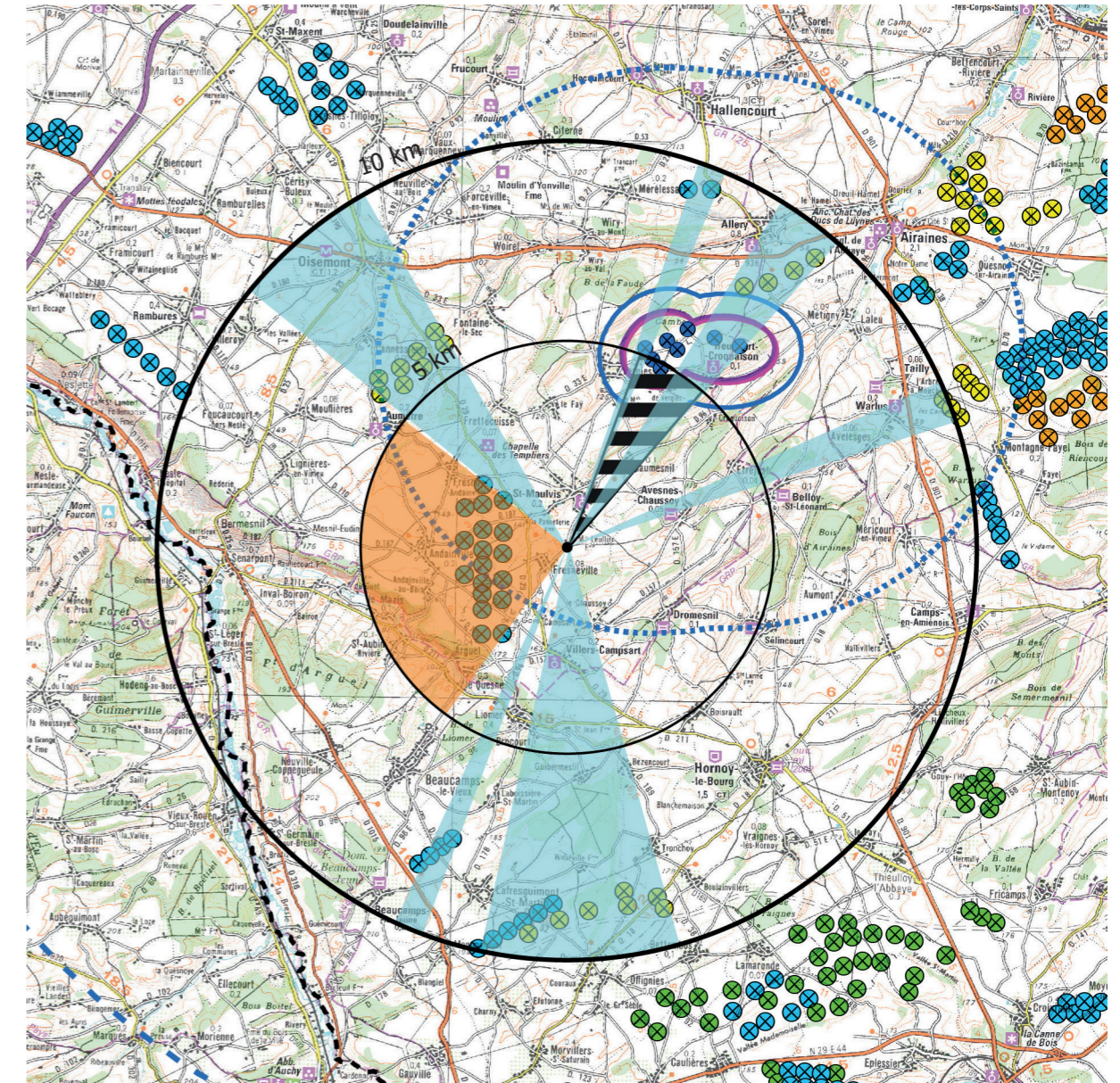
Conclusion sur la saturation visuelle




Vu la perception à la fois partielle et éloignée du centre-bourg du village des parcs éoliens, on peut considérer que le village de Saint-Maulvis n'est pas confronté à un enjeu de saturation visuelle par les éoliennes.



SAINT-MAULVIS	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	91°
Avec le projet	111°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	73°
Avec le projet	73°
Angle ajouté par le projet	20°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 63 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 184°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,34	
Plus grand angle sans éolienne : 92°	

Remarque :
 - lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
 - les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.



-  Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
-  Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
-  augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 13. Analyse de la saturation sur le bourg de Saint-Maulvis (2017)

3.4.2 Évolution de la saturation visuelle (selon contexte éolien du 04/02/2021)

Le parc éolien construit le plus proche est le parc de Saint-Maulvis-Fresnoy-Arguel (18 éoliennes réparties sur les parcs des Deux Moulins, d'Arguel et de Catelet), implanté à environ 1km des dernières maisons à l'ouest du village. Le projet d'Aquettes se situe à environ 3 kilomètres à l'est de St-Maulvis, pour les premières éoliennes.

Perceptions depuis le bourg

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

Perceptions depuis les accès

Le village est principalement desservi par sa rue principale, la RD987 (route menant à Airaines vers l'est et rejoignant la RD29, à l'ouest). Vers l'ouest, la RD187 rejoint la RD29 par une séquence de route bordée de haies, si bien que le parc éolien n'est pleinement visible qu'une fois parvenu directement au pied des machines. Vers l'est, la route remonte progressivement sur le plateau, et ce n'est qu'une fois arrivé au niveau du cimetière que l'on perçoit les projets d'Aquettes (cf. photomontage 7 ci-contre).

Conclusion sur la saturation visuelle

Pas d'évolution notable en tenant compte de la mise à jour du contexte éolien.

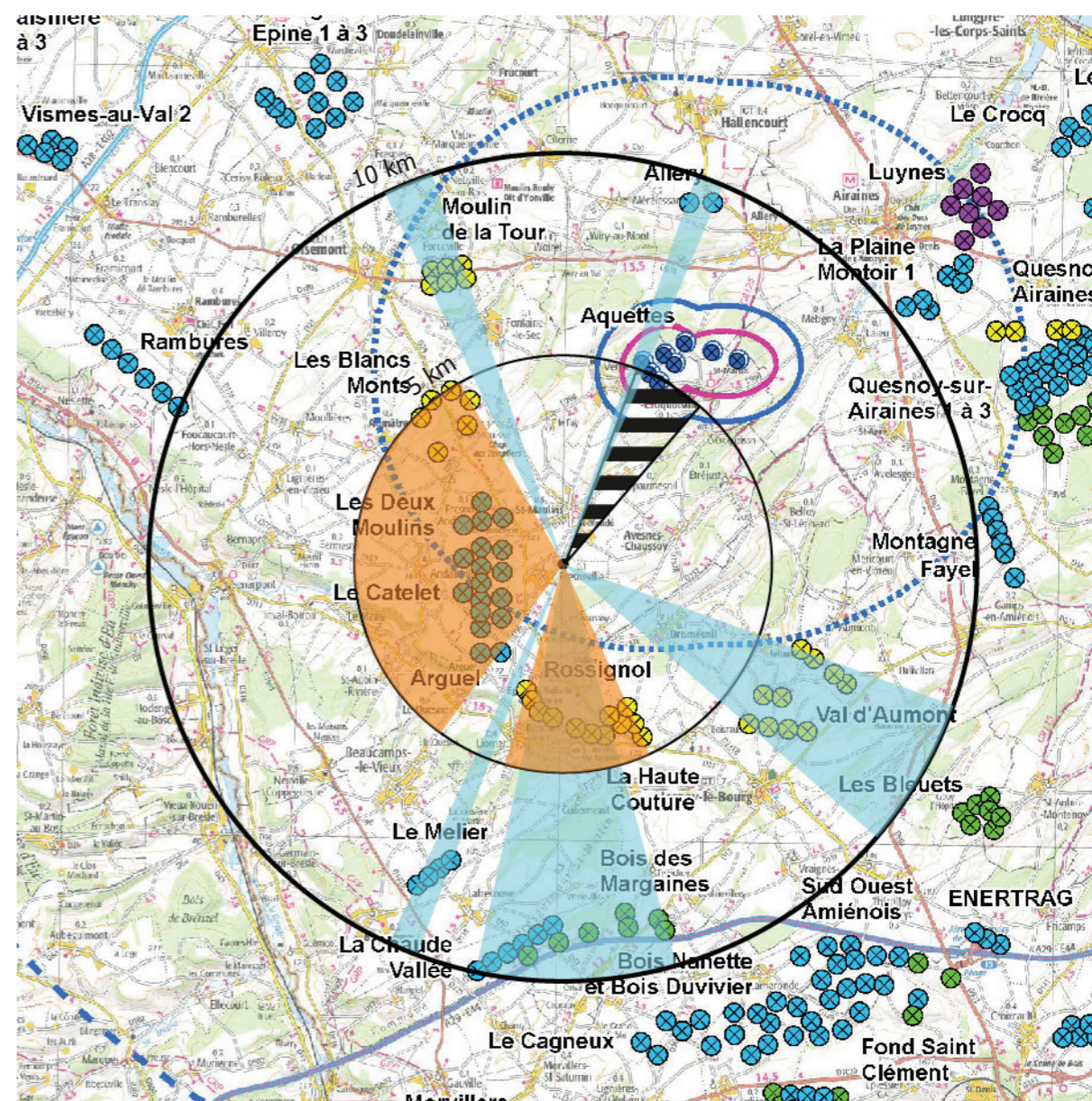
SAINT-MAULVIS	
Somme des angles interceptés par des éoliennes à moins de 5 km	
Sans le projet	155°
Avec le projet	175°
Somme des angles interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km	
Sans le projet	65°
Avec le projet	65°
Angle ajouté par le projet	20°
Nombre d'éoliennes de 0 à 10 km (avec le projet) : 79 éoliennes	
Somme des angles interceptés de 0 à 10 km (avec le projet) : 240°	
Indice de densité (nb d'éoliennes/ somme des angles interceptés) : 0,33	
Plus grand angle sans éolienne : 69°	

Remarque :

- lorsqu'un groupe d'éoliennes est situé à la limite du rayon de 5 km, (avec des éoliennes à moins de 5km et des éoliennes à plus de 5km), les éoliennes situés au delà sont considérées comme étant distantes de moins de 5 km.
- les éoliennes situées à plus de 10km rattachées à un groupe d'éoliennes inscrit dans le rayon des 10 km sont comptabilisées dans ce dernier.

Evolution des résultats d'analyse

En comparant l'étude de 2017 et de 2021, il s'avère que le nombre d'éoliennes incluses dans le périmètre des 10km augmente passant de 63 à 79 éoliennes. Cela se traduit également par une somme d'angles interceptés plus élevée (184° en 2017 contre 240° en 2021). Le plus grand angle de respiration visuelle diminue également passant de 92° à 69°.



- Emprise visuelle des éoliennes à 5 km
- Emprise visuelle des éoliennes à 10 km
- augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes par le projet

Carte 14. Analyse de la saturation sur le bourg de Saint-Maulvis (2021)